

# Le petit **CHAUDONNAIS**

En juin, trop de pluie, le jardinier s'ennuie



A saint Rufin, cerises à plein jardin.

## COMITE DES FETES

La traditionnelle randonnée se déroulera le dimanche 01 Septembre  
Départ à 9H00 et Retour vers 17H00 Place Laurent Cassegrain  
Le parcours sera disponible sur [www.chaudon.com](http://www.chaudon.com), en mairie ou  
sur les panneaux d'affichage public.  
Allure modérée, ouverte à tous.



## HORAIRES D'ETE DE LA MAIRIE



En raison des congés, la mairie sera fermée la semaine du 12 au 17 août,  
les mercredis 31 juillet et 07 août,  
les vendredis 23 août et 30 août.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en Avril, Mai, Juin 2003 doivent se faire recenser en Mairie dès leurs 16 ans  
avant le 30 juin 2019. Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Les inscriptions pour la rentrée prochaine des collégiens et lycéens sont ouvertes sur le site  
[www.remi-centrevalde Loire.fr](http://www.remi-centrevalde Loire.fr) depuis le 04 juin 2019. Pour procéder à l'inscription de votre enfant,  
connectez-vous au site.

## RENTREE DES CLASSES

Elle se fera le lundi 02 septembre prochain.

Rappel Les parents, dont les enfants nés en 2015 sont susceptibles de faire leur rentrée doivent venir en  
mairie (se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant) afin d'effectuer la pré-inscription  
avant l'inscription définitive auprès de la directrice de l'école.

## PROTECTION DES NIDS D'HIRONDELLES

La destruction des nids d'hirondelles et de martinets est illégale.  
Ces oiseaux sont protégés par la loi du 10 juillet 1976 relative à la  
protection de la nature, confirmée par un arrêté ministériel du  
29 octobre 2009.



## JOURNEES DU PATRIMOINE

Elles se dérouleront le week-end du 21 et 22 septembre prochains sous le thème

« *Arts et divertissements* »

## RAPPEL AU CIVISME

- ❖ Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses.... sont autorisés :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

- ❖ Quand vous vous rendez à la déchèterie, pensez à bien fixer votre chargement dans votre véhicule pour éviter que vous n'en perdiez une partie sur le bord de la route.....

Horaires de la déchèterie de Nogent-le-roi

**LUNDI ~ MARDI ~ VENDREDI ~ SAMEDI**

**9 H 00 - 12 H 45 — 14 H 00 - 17 H 45**

**DIMANCHE 9 H 00 - 12 H 45**

**FERMEE LES JOURS FERIES**

**Important : information SITREVA** Des nouveaux garde-corps et des bavettes vont être installés pour sécuriser davantage les dépôts dans les bennes depuis les quais. La déchèterie devant fermer pendant les travaux du **1<sup>er</sup> au 28 juillet**, les usagers sont invités à se diriger sur la déchèterie de

**Pierres :**

**LUNDI ~ JEUDI ~ VENDREDI ~ SAMEDI**

**9 H 00 - 12 H 45 — 14 H 00 - 17 H 45**

**DIMANCHE 9 H 00 - 12 H 45**

# FETE NATIONALE

Banquet populaire le dimanche 14 juillet à 19h30, salle des associations, animée par  **DUO LACROIX** 

Inscription et paiement exclusivement en mairie jusqu'au 10 juillet dernier délai

Pour les chaudonnais de 16 à 60 ans **5€**

Gratuit avant 16 ans et après 60 ans

Pour toutes les personnes hors commune **12€**

Un ticket (gratuit ou payant) sera remis lors de l'inscription et devra être présenté le jour du banquet.

**Seuls les inscrits seront acceptés.**

N'oubliez pas d'apporter votre verre et vos couverts